



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

**Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le **mardi 9 mai 2023 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi maintenant devant public, à la **salle du conseil** situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville.

Sont présents :

M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M^{me} Virginie Plumier, conseillère n° 3
M. Simon Mayer, conseiller n° 4
M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5
M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Est absente :

M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 1

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire

Présence également de M^{me} Edith Lebel, directrice générale/
greffière-trésorière par intérim.

8833-01-05-23

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

8833-02-05-23

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 a été remis électroniquement le 5 mai 2023 à tous les élus et élus ;

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal soit adopté et signé, tout comme s'ils avaient été lus.

« Adopté »

8833-03-05-23

Adoption des comptes et salaires du mois d'avril 2023, ont été vérifiés par M^{me} Cindy Paquin conseillère n° 5 et M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents ;

QUE les comptes au montant de 214 183.84\$ et les salaires nets au montant de 26 589.31\$, du mois d'avril 2023, vérifiés par



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

M^{me} Cindy Paquin conseillère n° 5 et M. Gabriel Girard, conseiller n° 6, soient adoptés et payés.

« Adopté »

Première période de questions (15 minutes)

Il y a trois (3) personnes dans l'assistance, les sujets des questions posées sont :

- Entretien des chemins
- Castors / bris chemins / formation trappage

La période de questions commence à 20 h 01 pour se terminer à 20 h 14

Dépôt des différents rapports et documents

Rapports des employés ou départements pour le mois d'avril 2023 ;

- Rapports de Francyne Bleau.g.m.a ;
- Rapport de M. Adil Fouassi, technicien en eaux, pour les mois de janvier et février 2023 ;
- Rapport du calendrier de location du Centre Richelieu pour le mois mars 2023 ;
- Correspondance ;
- Information et échange ;
- Dépôt du rapport financier 2022 ainsi que le rapport du vérificateur externe ;
- Dépôt des calendriers de vacances.

Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Autorisation d'un contrat de consultation pour Mme Francyne Bleau.g.m.a ;
- 6.2 Nomination de M^{me} Edith Lebel, au poste de directrice générale/ greffière trésorière par intérim ;
- 6.3 Nomination de M^{me} Kathy Viel, au poste de directrice générale adjointe/ greffière trésorière adjointe ;
- 6.4 Autorisation de signature générale pour M^{me} Edith Lebel, directrice générale/ greffière trésorière par intérim ;
- 6.5 Autorisation de signature AccèsD pour M^{me} Edith Lebel, directrice générale/ greffière trésorière par intérim ;
- 6.6 Autorisation d'une demande de carte Visa pour M^{me} Edith Lebel, directrice générale/ greffière trésorière par intérim ;
- 6.7 Autorisation de M^{me} Edith Lebel, directrice générale/ greffière trésorière par intérim d'assister au congrès de L'ADMQ 2023 ;
- 6.8 Modification des conditions de travail de la technicienne comptable ;
- 6.9 Programme d'aide à la voirie local (PAVL)- Volet entretien du réseau local (ERL) ;
- 6.10 Changement de date de la séance ordinaire du conseil municipal pour le mois d'août 2023 ;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

- 6.11 Appui -Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds 2023 ;
- 6.12 Annulation des comptes de mauvaises créances ;
- 6.13 Changement de taux pour SRB pour la coupe bordure ;
- 6.14 Nomination du vérificateur externe pour l'année 2023 ;
- 6.15 Priorité aux employés de Lorrainville pour le camp de jour ;
- 6.16 Prendre acte de l'engagement de Alexandra Cotten au poste d'adjointe administrative ;
- 6.17 Avis sur une demande d'utilisation autre que l'agriculture sur une superficie d'environ 8.5 hectares pour le lot 4605146 ;
- 6.18 Demande de commandite pour Place ArtisanArt ;
- 6.19 Softgirls- Demande de commandite du terrain de balle de Lorrainville le 9-10-11 juin et du locker pour l'été 2023 ;
- 6.20 Contrat de gestion de la bibliothèque par Mme Josée Beauregard ;
- 6.21 Adoption du rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle ;
- 6.22 Cinquième programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 ;
- 6.23 Renouvellement de la marge de crédit MC3 ;
- 6.24 Demande de travaux municipaux par Baril Bon Lait ;
(Reporté)
- 6.25 Octroyer un contrat pour scarification d'asphalte et rechargement du rang 7-1 ;
- 6.26 Nomination des membres du comité intermunicipal de gestion des eaux ;
- 6.27 Contrat d'entretien pour le Parc Isaïe-Doire à Mme Stéphanie Drouin ;
- 6.28 Création des fonds réservés ;
- 6.29 Autorisation de signer une entente de fin d'emploi ;
- 6.30 Prendre acte de la démission de Simon Gélinas en tant que maire.

8834-05-23

Autorisation d'un contrat de consultation pour Mme Francyne Bleau g.m.a.

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut conclure un contrat de consultation général avec M^{me} Francyne Bleau g.m.a. pour compléter la formation et répondre aux questionnements de l'équipe ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la consultation téléphonique ou par moyen électronique à



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

un taux contractuel de 60 \$ l'heure, facturable à la demi-heure, payable sur facturation mensuelle ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville demande à la directrice générale / greffière-trésorière ou la personne qui assure son intérim de faire un résumé mensuel des services utilisés ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise les personnes suivantes à prendre les services de M^{me} Bleau :

- Edith Lebel, directrice générale / greffière-trésorière par intérim ;
- Kathy Viel, directrice générale / greffière trésorière adjointe ;
- Simon Gélinas, maire de la municipalité de Lorrainville.

« Adopté »

8835-05-23

Nomination de Mme Edith Lebel, au poste de directrice générale/ greffière trésorière par intérim

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville remplace la résolution 8809-03-23 par la nomination de M^{me} Edith Lebel au poste de directrice générale / greffière trésorière par intérim ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville engage M^{me} Edith Lebel au poste-cadre de directrice générale / greffière trésorière par intérim au salaire annuel de 80 000 \$ pour des semaines de travail d'environ 40 heures en date du 7 mai 2023 ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville donnera les conditions suivantes :

- 3 semaines de vacances en 2023 ;
- 13 journées de congé mobile annuel remboursable au mois de décembre si elles ne sont pas utilisées (5 de ces mobiles seront utilisés pendant la période des fêtes) ;
- Accès aux assurances collectives après 3 mois de la date d'embauche à la municipalité aux cotisations de 40% employé et 60% municipalité ;
- Accès au régime de retraite simplifié après 3 mois de la date d'embauche à la municipalité, aux cotisations de 5% employé et 5% municipalité ;
- Allocation de téléphone et internet de 150 \$ par mois payable aux 3 mois ;
- Un portable pour la maison fourni ;

Selon la date d'embauche au 27 mars 2023.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8836-05-23



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Nomination de Mme Kathy Viel, au poste de directrice générale/ greffière trésorière adjointe

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme M^{me} Kathy Viel au poste de directrice générale / greffière trésorière adjointe en date du 7 mai 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville engage M^{me} Kathy Viel au poste-cadre de directrice générale / greffière trésorière adjointe au salaire annuel de 65 000 \$ pour des semaines de travail d'environ 40 heures par semaine ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville donnera en date du 7 mai 2023, les conditions suivantes :

- 3 semaines de vacances en 2023 ;
- 8 journées de congé mobile pour 2023, remboursable au mois de décembre si elles ne sont pas utilisées ;
- Assurances collectives de la municipalité aux contributions de 45% employé et 55% municipalité ;
- Régime de retraite simplifié de la municipalité, aux cotisations de 5% employé et 5% municipalité ;
- Allocation de téléphone et internet de 150 \$ par mois payable aux 3 mois ;
- Un portable fourni ;
- Un contrat de travail sera signé dans les 6 mois.

« Adopté »

8837-05-23

Autorisation de signature générale pour M^{me} Edith Lebel, directrice générale/ greffière-trésorière par intérim

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a nommé M^{me} Edith Lebel pour occuper les fonctions de directrice générale / greffière trésorière par intérim en date du 7 mai 2023 ;

Il est proposé par M^{me} Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Edith Lebel à signer pour et au nom de la municipalité de Lorrainville, tout document officiel requis dans le cadre de ses fonctions.

« Adopté »

8838-05-23

Autorisation de signature AccèsD pour M^{me} Edith Lebel, directrice générale/greffière-trésorière par intérim

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a nommé M^{me} Marguerite Lachance, formatrice à l'administration, comme administratrice principale aux fins



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

d'utilisation du service AccèsD Affaires, par la résolution 8812-03-23 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire ajouter Mme Edith Lebel, directrice générale/greffière-trésorière par intérim aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit autorisée à signer les effets bancaires ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise Mme Edith Lebel, directrice générale/greffière-trésorière par intérim aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit autorisée à signer les effets bancaires ;

QUE cette résolution signée soit transmise à la Caisse Populaire.

« Adopté »

8839-05-23

Autorisation d'une demande de carte Visa pour M^{me} Edith Lebel, directrice générale/greffière-trésorière par intérim

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville possède une carte de crédit Visa Affaires Desjardins pour une limite de 4 500.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise Mme Edith Lebel, directrice générale/greffière-trésorière par intérim à annuler la carte de crédit au montant de 4 500 \$ au nom de M^{me} Lynda Gauvin ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise Mme Edith Lebel, directrice générale/greffière-trésorière par intérim à présenter une demande d'émission de carte de crédit Visa Affaires Desjardins pour une limite de 4 500 \$ et qui devra être émise au nom de la municipalité de Lorrainville ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise Mme Edith Lebel, directrice générale/greffière-trésorière par intérim à signer au nom de la municipalité de Lorrainville tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.

« Adopté »

8840-05-23

Autorisation pour Mme Edith Lebel d'assister au congrès de l'ADMQ

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Edith Lebel, directrice générale/greffière trésorière par intérim à assister au congrès de l'ADMQ 2023 qui se tiendra du 16 au 18 juin 2023 ;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le remboursement des frais de déplacement ainsi que les repas selon la politique des frais de déplacement au règlement de taxation ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le remboursement des frais d'hébergement au coût ainsi que les frais d'inscription du congrès.

« Adopté »

8841-05-23

Modification des conditions de travail de la technicienne comptable

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire reconnaître l'expérience et le bon travail de la technicienne comptable (employé 13-0156) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville donne les conditions suivantes en date du 7 mai 2023 à l'employé 13-0156 :

- Salaire horaire de 27.50 \$;
- La prochaine augmentation salariale aura lieu en 2024 ;
- Contribution aux assurances collectives de la municipalité avec contribution de 50% employé et 50% municipalité ;
- Contribution au régime de retraite simplifié de la municipalité, aux cotisations de 5% employé et 5% municipalité ;
- Ajout de 15.50 heures aux vacances 2023 ;
- Vacances 2024 calculées au taux de 6%.

« Adopté »

8842-05-23

Programme d'aide à la voirie local (PAVL) - Volet entretien du réseau local (ERL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 136 846 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité de Lorrainville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité de Lorrainville ;

Il est proposé par Mme Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents ;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité de Lorrainville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

« Adopté »

8843-05-23

Changement de date de la séance ordinaire du conseil municipal pour le mois d'août 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a adopté le calendrier des séances 2023, selon l'article 148 du Code municipal du Québec, et doit le modifier pour des raisons administratives ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville modifie le calendrier et reporte la date de la séance du conseil municipal du 8 août 2023 au **jeudi 10 août 2023 au bureau municipal à 20h.**

« Adopté »

8844-05-23

Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de :

- Lorrainville ;
- Béarn ;
- Notre-Dame-du-Nord ;
- Saint-Édouard-de-Fabre ;
- Saint-Eugène-de-Guigues ;
- Saint-Bruno-de-Guigues ;
- Laverlochère-Angliers ;

désirent présenter un projet de camp de jour dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville remplace la résolution # 8822-04-23 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à participer au projet camp de jour et à assumer une partie des coûts ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le maire et la directrice générale/greffière-trésorière ou la personne qui assure son intérim à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

« Adopté »

8845-05-23

Annulation de comptes de mauvaises créances

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire annuler de ces livres, différents comptes irrécupérables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville annule les comptes au numéro 54139 pour un montant total de 2111.97 \$ pour 4 factures de 2021 et 2022.

« Adopté »

8846-05-23

Changement de taux pour SRB pour la coupe bordure

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville aimerait corriger une erreur qui s'est produite au règlement 187-12-2022 article 14, sur la tarification des coupes de bordures ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le tableau suivant :

CATÉGORIE	PRIX AU MÈTRE LINÉAIRE Selon règlement de taxation 2023	Frais 15%	TPS	TVQ	TOTAL	2023 PRIX CLIENT
Coupe bordure de béton	55.00	8.25	3.16	6.31	72.72	72.72 \$
Attention! montant minimum	225.00	33.75	12.94	25.81	297.50	297.50 \$
* Coupe de trottoir 126 @ 150cm incluant bouchardage	192.15	28.82	11.05	22.04	254.06	254.06 \$
Attention! montant minimum	395.00	59.25	22.71	45.31	522.27	522.27 \$

« Adopté »

3841



No de résolution
ou annotation

8847-05-23



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Nomination du vérificateur externe pour l'année 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire nommer une firme comptable pour 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme la firme comptable Daniel Tétreault, CPA inc. comme auditeur externe pour produire les états financiers 2023.

« Adopté »

8848-05-23

Priorité aux employés de Lorrainville pour le camp de jour

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a autorisé la gestion de l'entente intermunicipale du camp de jour par la résolution 8844-05-23 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville voit l'importance de privilégier les places du camp de jour aux employés municipaux lors des inscriptions ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville considère l'accès au camp de jour comme un élément d'attraction de main d'œuvre ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville privilégie l'accès au camp de jour aux employés de la municipalité de Lorrainville.

« Adopté »

8849-05-23

Prendre acte de l'engagement de Alexandra Cotten comme adjointe administrative

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville, suite à un affichage pour le poste d'adjointe administrative, a fait un choix pour l'embauche d'une personne à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville engage Alexandra Cotten comme adjointe administrative en date du 15 mai 2023 pour une période d'essai de six mois et pendant sa période de probation, est régi par la Loi sur les normes du travail ;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville donne le taux horaire selon l'échelon 1 de la table salariale en vigueur pour une semaine de travail de 28 heures.

« Adopté »

8850-05-23

Avis sur une demande d'utilisation autre que l'agriculture sur une superficie d'environ 8.5 hectares pour le lot 4605146

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de Transport D. Barrette et fils pour l'expansion de son banc ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville considère qu'il s'agit d'une entreprise importante pour la municipalité et pour tout le Témiscamingue ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville considère que ce projet d'expansion n'occasionnera pas d'inconvénients pour les fermes d'élevage (pas de distances séparatrices) ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville comprend qu'il n'y a pas d'autres endroits en zone blanche pour faire ce projet. Le matériel (sable et gravier) n'est disponible qu'à cet endroit ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville considère que la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville appuie cette demande de Transport D. Barrette et fils.

« Adopté »

8851-05-23

Demande de commandite pour Place ArtisanArt

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville contribue déjà au montant de 1000 \$ annuellement depuis plus de 10 ans et que le coût de la vie a considérablement augmenté ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville tienne à respecter le budget déjà établi pour 2023 et n'autorise donc pas de montant supplémentaire en 2023.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8852-05-23



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Softgirls – demande de commandite du terrain de balle de Lorrainville le 9-10-11 juin et du locker pour l'été 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de commandite de la part de l'équipe « Les Softgirls » pour leur tournoi d'ouverture du 9 au 11 juin 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prête le Parc Isaïe-Doire pour les trois jours, et ce, gratuitement ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville commandite aussi ;

- Accès à la cabine d'animateur et le contrôle du tableau de pointage;
- Grattage du terrain pour le vendredi 17h;
- Grattoir pour la fin de semaine;
- Deux (2) poches de chaux;
- Ouverture des réfrigérateurs;
- Petite table pour l'aménagement du bar;
- Papier de toilette et papier à main en quantité suffisante;
- Bac à sable rempli;
- Poubelles et recyclages en quantité suffisante;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte que l'équipe « Les SoftGirls » nomme une représentante qui sera responsable des clés de la cuisine et du bar et qui les rapportera le 12 juin 2023 à la municipalité de Lorrainville, soit M^{me} Stéphanie Migneault-Lemire;

QUE l'équipe « Les SoftGirls » prenne en charge les permis nécessaires à l'événement.

« Adopté »

8853-05-23

Contrat de gestion de la bibliothèque à Mme Josée Beauregard

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite maintenir une bonne gestion de sa bibliothèque municipale ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville comprend que les tâches liées à la gestion de la bibliothèque sont complexes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

donne le contrat de gestion de sa bibliothèque à M^{me} Josée Beauregard pour un montant de 200 \$ par mois, pour environ 5 heures de travail par mois, pendant un an ou jusqu'à ce que la nouvelle ressource soit prête à prendre en charge les tâches.

« Adopté »

8854-05-23

Adoption du rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuel pour l'année 2022

ATTENDU QU'au moins une fois par année à une date déterminée à la discrétion de la municipalité, cette dernière doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son *Règlement sur la gestion contractuelle* (article 938.1.2 du Code municipal) ;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le rapport suivant :

L'application du « Règlement n° 151-09-2018 établissant la Politique de gestion contractuelle » n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière pour l'année 2022;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a utilisé le « Règlement n° 151-09-2018 établissant la Politique de gestion contractuelle », deux fois de janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour octroyer les contrats suivants :

- Prolongement de la rue Falardeau jusqu'à la rue Bellehumeur au montant de 49 500 \$ plus les taxes;
- Dénéigement au montant de 91 500 \$ plus les taxes.

« Adopté »

8855-05-23

Cinquième programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a priorisé d'autres travaux, qui s'avéraient urgents, lors de la préparation du budget ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

« Adopté »

8856-05-23

Renouvellement 2023 de la marge de crédit MC3

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville a une marge de crédit MC 3 depuis le 3 février 2014 ;

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Edith Lebel, directrice générale/greffière-trésorière par intérim, à renouveler la marge de crédit de 400 000 \$ auprès de Desjardins du Témiscamingue. Le taux est le taux préférentiel plus zéro. Les remboursements seront faits quotidiennement, par tranche de 5 000 \$.

« Adopté »

Demande de travaux municipaux par Baril Bon Lait

Reporté

8857-05-23

Octroyer un contrat pour scarification d'asphalte et rechargement des travaux du rang 7-1

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut donner un contrat de gré à gré pour le contrat de

3846



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

scarification d'asphalte et rechargement des travaux du rang 7-1 conformément à son règlement n° 151-09-2018 et en vertu du Code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1) et de sa Politique de gestion contractuelle adoptée par résolution du conseil municipal le 9 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 151-09-2018, article 8 Contrats pouvant être conclu de gré à gré :

- c) *Fourniture de services (incluant les services professionnels)* : Scarification et rechargement sont compris.

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 151-09-2018, article 9 Rotation – Principes :

- a) *Le degré d'expertise nécessaire* : Transport D. Barrette et Fils inc. détient une solide expertise au niveau de scarification et rechargement, il en fait depuis plus de 33 ans et exécute plusieurs autres contrats ;
- b) *La qualité des travaux, services ou matériaux déjà dispensés ou livrés à la municipalité* : Le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville est satisfait du service offert. De plus, le contractant a un banc de gravier et fourni la MTQ ;
- d) *La qualité des biens, services ou travaux recherchés* : Les travaux recherchés demandent beaucoup d'équipement et d'employés ce que Transport D. Barrette et Fils inc. offre ;
- g) *L'expérience et la capacité financière requises* : C'est une compagnie bien établie depuis plus de 35 ans avec de la relève ;
- h) *La compétitivité du prix, en tenant compte de l'ensemble des conditions du marché* : Étant donné qu'il est installé à Lorrainville le coût est plus bas pour la municipalité ;
- i) *Le fait que le fournisseur ait un établissement sur le territoire de la municipalité* : Le fait qu'il est sur notre territoire nous donne un service immédiat, de meilleurs coûts et des emplois à Lorrainville ;

ATTENDU QUE conformément au règlement n° 151-09-2018, article 10 Rotation – Mesures :

- d) *À moins de circonstances particulières, la personne en charge de la gestion du contrat complète, dans la mesure du possible, le formulaire d'analyse que l'on retrouve à l'Annexe 4* : L'Annexe 4 a été remplie et fera partie du contrat ;

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville, pour toutes ces raisons, octroie le contrat de scarification d'asphalte et rechargement des travaux du rang 7-1 à Transport D. Barrette et Fils inc. au montant de 98 000 \$ plus taxes ;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville utilise la dépense dans le fonds de la TECQ 2019-2023.

« Adopté »

8858-05-23

Nomination des membres du comité intermunicipal de gestion des eaux

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville annule la résolution 8715-12-22 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit former un comité intermunicipal pour l'entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires ;

ATTENDU QUE les responsabilités du comité sont les suivantes :

- Étudier toute question se rapportant à l'objet de la présence entente et soumettre au conseil de chaque municipalité partie à l'entente, toute recommandation jugée utile à cet égard ;
- Surveiller le respect des engagements de chacune des municipalités parties à l'entente ;
- Adopter toute règle nécessaire pour sa régie interne.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme pour siéger sur ce comité :

- M. Simon Mayer, membre du conseil municipal ;
- La directrice générale/greffière-trésorière ou la personne qui assure son intérim.

« Adopté »

8859-05-23

Contrat d'entretien pour le Parc Isaïe-Doire à Mme Stéphanie Drouin

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite maintenir le parc Isaïe-Doire propre et en ordre ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville comprend que les tâches liées à l'entretien des installations du parc Isaïe-Doire sont indispensables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville donne le contrat d'entretien du Parc Isaïe-Doire à M^{me} Stéphanie Drouin pour un montant de 200 \$ par semaine, pour la période du



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

15 mai au 15 septembre 2023.

« Adopté »

8860-05-23

Création de fonds réservés

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville constate que certaines dépenses n'ont pas pu avoir lieu en 2022 et souhaite transférer ces sommes en 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville crée un fond réservé pour le chemin du 5^e et 6^e rang au montant de 124 819 \$;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville crée un fond réservé pour l'emprunt, règlement n° 185-03-2022, au montant de 45 000 \$.

« Adopté »

8861-05-23

Autorisation à signer une entente de fin d'emploi

ATTENDU Qu'à la suite d'une convocation à une rencontre visant à questionner l'employé 13-0013 sur certains faits dont la Municipalité avait été informée ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu par courriel, une lettre de l'avocat de l'employé 13-0013, accusant la municipalité de vouloir mettre fin à son emploi sans motifs suffisants ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a constaté des incohérences allant à l'encontre de ses valeurs, au niveau des ressources humaines et souhaitait en discuter ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville et M^{me} Edith Lebel, directrice générale/greffière-trésorière par intérim à évaluer et négocier, et s'il y a lieu signer une entente de fin d'emploi dans le dossier.

« Adopté »

8862-05-23

Prendre acte de la démission de Simon Gélinas en tant que maire

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu la lettre de démission de M. Simon Gélinas en tant que maire ;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167/Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Virginie Plumier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prend acte de la démission de M. Simon Gélinas en tant que maire en date du 31 mai 2023 ;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme M^{me} Aline Beauregard, pro-mairesse à compter du 1^{er} juin 2023, et ce jusqu'aux élections.

« Adopté »

Deuxième période de questions (15 minutes)

Il y a trois (3) personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Technicien voirie / tâches ;
- Gestion contrat de consultation avec M^{me} Francyne Bleau ;
- Mauvaises créances ;
- Fonds réservés ;
- Camp de jour ;
- Contrat employés-cadre ;
- Jonction des fossés ;

La période de questions commence à 20 h 46 pour se terminer à 21 h 02.

8863-05-23

Levée d'assemblée

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents ;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 21 h 03.

« Adopté »

Simon Gélinas
Maire

Edith Lebel
Directrice générale/greffière-trésorière
par intérim

« Je, Simon Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »